



D.2019.10.16.10.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Octobre 2019

10 - COMMUNICATION

10.5 - Partenariat et convention entre Tisséo-collectivités (SMTC), Tisséo-voyageurs (EPIC) et Toulouse Métropole organisatrice de la 13^{ème} édition du Marathon Toulouse Métropole. Approbation et autorisation de signer la convention n° 2019-1087.

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Dans le cadre de la mise en place de la 13ème édition du « Marathon », qui se tiendra le dimanche 20 octobre 2019, il a été convenu d'établir un partenariat entre Toulouse Métropole, Tisséo Voyageurs (EPIC) et Tisséo Collectivités (SMTC).

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

ARTICLE I – ENGAGEMENTS DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC)

1. Dispositif navettes exceptionnel

Tisséo collectivités (SMTC) s'engage à assurer la prise en charge financière du dispositif « navettes », mis en œuvre par Tisséo voyageurs (EPIC) pour faciliter le déplacement des coureurs :

Dimanche 20 octobre 2019

6 bus articulés – 6 conducteurs	2310.00 €
Kilométrage	846.80 €
Total	3156.80 €

Itinéraire : entre Arènes et Croix de Pierre

Horaires : de 7h00 à 9h30.

Le coût de la mise en place du dispositif « navettes » est arrêté à la somme de **3 156 euros TTC**.

2 – Mise à disposition de titres de transport

Afin de faciliter le déplacement des bénévoles et des coureurs, Tisséo collectivités (SMTC) s'engage à assurer la mise à disposition de titres de transport et à prendre en charge la recette non perçue par Tisséo voyageurs (EPIC) à hauteur de :

$$\begin{aligned} 3\,180 \text{ pass journée} &= 3\,180 \times 6.10 \text{ €} = 19\,398.00 \text{ €} \\ 6\,000 \text{ A/R} &= 6\,000 \times 3.10 \text{ €} = 18\,600.00 \text{ €} \end{aligned}$$

Soit un montant total de non-recette de **37 998 € TTC**

3- Diffusion d'annonces sonores / Réseau Métro Tisséo

Une annonce sonore assurant la promotion de l'événement sera diffusée du 02 au 20 octobre 2019 dans les stations de métro des lignes A et B.

4 – Diffusion écran dans les Linéo

Diffusion du visuel de la manifestation en animé pour les écrans TFT Linéo.

Toulouse Métropole s'engage à assurer la réalisation du spot audio et du visuel pour Linéo et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

ARTICLE II – ENGAGEMENTS DE TOULOUSE METROPOLE

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191016-20191016-10-5D-
DE
Date de télétransmission : 16/10/2019
Date de réception préfecture : 16/10/2019

Toulouse Métropole s'engage à (...) :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistrée l'annonce sonore, fournir le visuel pour les Linéo et prendre à sa charge les frais liés à la duplication de l'annonce ;
- Assurer la visibilité du logo de Tisséo-collectivités (SMTC) sur l'ensemble des documents de communication de la manifestation ;
- Assurer la mise à disposition d'invitations aux événements organisés dans le cadre du Club des Partenaires ;
- Inscrire Tisséo-collectivités (SMTC) à l'annuaire du Club des Partenaires ;
- Assurer à titre gracieux :
 - o 8 inscriptions au Marathon (42KM),
 - o 8 équipes de 4 personnes pour le relais,
 - o 6 inscriptions au semi-marathon,
 - o 6 inscriptions au 10KM.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre Tisséo-collectivités (SMTC), Toulouse Métropole et Tisséo-voyageurs (EPIC).

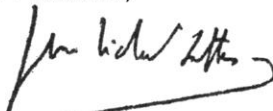
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et à engager les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

CONVENTION

n° 2019.1087

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à cet effet, par délibération n°2019.10.16.10.5

Ci-après désigné par les termes « TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) »

ET

L'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TISSEO, sis 4 impasse Paul Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1, et représenté par son Directeur Général Monsieur Thierry WISCHNEWSKI dûment habilité à cet effet,

Ci-après désigné par les termes « TISSEO-VOYAGEURS (EPIC) »

TOULOUSE METROPOLE », sise 6, rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse cedex 5 et représentée par son Vice-Président de Toulouse Métropole Monsieur Vincent TERRAIL NOVÈS,

Ci-après désignée par les termes « TOULOUSE METROPOLE »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en place de la 13ème édition du « Marathon », qui se tiendra le dimanche 20 octobre 2019, il a été convenu d'établir un partenariat entre Toulouse Métropole, Tisséo-voyageurs (EPIC) et Tisséo-collectivités (SMTC).

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

ARTICLE I – ENGAGEMENTS DE TISSEO-COLLECTIVITE (SMTC)

1 - Dispositif navettes exceptionnel

Tisséo collectivités (SMTC) s'engage à assurer la prise en charge financière du dispositif « navettes » mis en œuvre par Tisséo voyageurs (EPIC) pour faciliter le déplacement des coureurs :

Dimanche 20 octobre 2019

6 bus articulés – 6 conducteurs	2310.00 €
Kilométrage	846.80 €
Total	3156.80 €

Itinéraire : entre Arènes et Croix de Pierre

Horaires : de 7h00 à 9h30.

Le coût de la mise en place du dispositif « navettes » est arrêté à la somme de **3 156 euros TTC.**

2 – Mise à disposition de titres de transport

Afin de faciliter le déplacement des bénévoles et des coureurs, Tisséo collectivités (SMTC) s'engage à assurer la mise à disposition de titres de transport et à prendre en charge la recette non perçue par Tisséo voyageurs (EPIC) à hauteur de :

$$\begin{aligned} 3\,180 \text{ pass journée} &= 3\,180 \times 6.10 \text{ €} = 19\,398.00 \text{ €} \\ 6\,000 \text{ A/R} &= 6\,000 \times 3.10 \text{ €} = 18\,600.00 \text{ €} \end{aligned}$$

Soit un montant total de non-recette de **37 998 € TTC.**

3- Diffusion d'annonces sonores / Réseau Métro Tisséo

Une annonce sonore assurant la promotion de l'événement sera diffusée du 02 au 20 octobre 2019 dans les stations de métro des lignes A et B.

4 – Diffusion écran dans les Linéo

Diffusion du visuel de la manifestation en animé pour les écrans TFT Linéo.

Toulouse Métropole s'engage à assurer la réalisation du spot audio et du visuel pour Linéo et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

ARTICLE II – ENGAGEMENTS DE TOULOUSE METROPOLE

Toulouse Métropole s'engage à (...) :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistré l'annonce sonore, fournir le visuel pour les Linéo et prendre à sa charge les frais liés à la duplication de l'annonce ;
- Assurer la visibilité du logo de Tisséo-collectivités (SMTC) sur l'ensemble des documents de communication de la manifestation ;

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191016-20191016-10-5D- DE Date de télétransmission : 16/10/2019 Date de réception préfecture : 16/10/2019

- Assurer la mise à disposition d'invitations aux événements organisés dans le cadre du Club des Partenaires ;
- Inscrire Tisséo-collectivités (SMTC) à l'annuaire du Club des Partenaires ;
- Assurer à titre gracieux :
 - o 8 inscriptions au Marathon (42KM),
 - o 8 équipes de 4 personnes pour le relais,
 - o 6 inscriptions au semi-marathon,
 - o 6 inscriptions au 10KM.

ARTICLE V – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation de la 13ème édition du Marathon Toulouse Métropole ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 20 octobre 2019 (minuit) ou cas de résiliation prévu à l'article VI.

ARTICLE VI – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être dénoncée de plein droit par chacune des parties en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations contractuelles ou en cas d'annulation de la manifestation.

ARTICLE VII – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires, le

Pour Tisséo-Collectivités (SMTC)
Le Président,

Pour Toulouse Métropole,
Le Vice-Président,

Pour Tisséo-voyageurs(EPIC),
Le Directeur Général

Jean-Michel LATTES

Vincent TERRAIL NOVES

Thierry WISCHNEWSKI